

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

49^e séance tenue le 16 décembre 2024 à 18 h 46

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital (n° 13)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Patrick Lemieux – Citoyen

François Faubert – Professionnel

Christine Prigent - Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Zohra Soufiani – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Guyline Déziel – Directrice, Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD)

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

ABSENCES :

Membres

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Mathieu Locas – Citoyen

Séance huis clos

18 h 46

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 46.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Personne ne s'est présenté à la période de questions du public.

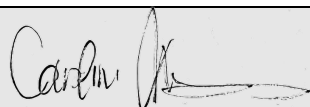
4. Approbation du procès-verbal de la 48^e séance tenue le 25 novembre 2024

On demande de changer « Le président » pour « La présidente » au point 1.

Le procès-verbal de la 48^e séance tenue le 25 novembre 2024 est approuvé par les membres, avec la correction demandée.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 48^e séance tenue le 25 novembre 2024

Le procès-verbal de la 48^e séance tenue le 25 novembre 2024 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 48^e séance tenue le 25 novembre 2024

119, promenade du Portage

Les commentaires des membres ont été transmis au promoteur. Une version améliorée du projet est en cours d'élaboration.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 27 janvier 2025.

8. Présentation – Étude sur les maisons allumettes

Le document *PowerPoint* « Étude sur les maisons allumettes » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Présentation du mandat;
- Contenu de l'étude;
- Recommandations de l'auteur de l'étude;
- Prochaines étapes.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Les différentes techniques de construction des maisons allumettes sont présentées dans le weblivret;
- L'étude sur les maisons allumettes servira d'outil de connaissances pour plusieurs applications, dont les demandes de démolition, le plan d'action global en patrimoine, et le Programme particulier d'urbanisme centre-ville, entre autres, mais on ne peut pas se prononcer sur la suite exacte de cette étude pour le moment;
- Comme demandé par le gouvernement provincial, on souhaite ne plus approuver de démolitions de maisons allumettes tant qu'un plan d'action global en patrimoine ne sera pas élaboré. Ce plan d'action est prévu pour mi-2025;
- On aimerait que les maisons allumettes les plus authentiques soient citées à court terme pour favoriser leur entretien et sauvegarde;
- On souhaite une application plus serrée du Règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments, particulièrement pour les maisons allumettes;
- On croit qu'il serait pertinent de partager cette étude avec les propriétaires concernées;
- Une des priorités devrait être d'identifier les maisons allumettes à protéger;
- On demande d'envoyer par courriel aux membres le nombre de maisons allumettes démolies depuis 2021.

9. Patrimoine – Rénover une habitation unifamiliale à structure isolée – 12, rue Broad – District électoral d'Aylmer – Steven Boivin

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On estime que les travaux proposés sont exemplaires.

R-CLP-2024-12-16/32

CONSIDÉRANT QU'une demande visant des travaux de rénovation a été formulée pour la propriété située au 12, rue Broad;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer les bardeaux d'asphalte de la toiture par des bardeaux métalliques, remplacer deux portes latérales par de nouvelles portes, remplacer les garde-corps du balcon par un garde-corps semblable à celui d'origine, et ajouter des garde-corps sur la galerie avant et latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est répertorié dans le document « Inventaire et caractérisation du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais » réalisé en 2011 avec un bon état d'authenticité, et dans le document « Gatineau - Inventaire et classement du patrimoine bâti » réalisé en 2008 comme étant un bâtiment avec un potentiel d'intérêt patrimonial (annexe 6);

CONSIDÉRANT QUE la Maison John Murphy est un bâtiment d'intérêt patrimonial se situant dans le secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer et dans le site du patrimoine d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sont assujettis au Règlement sur le site du patrimoine d'Aylmer numéro 2100-97 et au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 visant un bâtiment patrimonial et que ces travaux respectent les objectifs et les critères d'évaluation applicables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions réglementaires applicables du Règlement de zonage numéro 532-2020;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 et selon le Règlement sur le site du patrimoine d'Aylmer numéro 2100-97, un projet au 12, rue Broad, afin de remplacer la toiture en bardeaux d'asphalte par de nouveaux bardeaux métalliques, ajouter des grilles de ventilation sur les pignons, remplacer deux portes par de nouvelles portes, remplacer le garde-corps du balcon par un nouveau garde-corps semblable à celui d'origine et ajouter des garde-corps autour de la galerie avant et latérale gauche, comme illustré dans l'analyse de projet aux documents :

- Travaux proposés - Remplacement de la toiture – Roof Scope - 2024 – 12, rue Broad;
- Travaux proposés – Ajout de grilles de ventilation dans l'entretoit – Élaboré par la personne requérante – 12, rue Broad;
- Travaux proposés - Remplacement de deux portes secondaires – Solii Artisanal Windows & Doors – 15 septembre 2023 – 12, rue Broad;
- Travaux proposés – Remplacement et ajout de garde-corps – SUDD – 5 novembre 2024 – 12, rue Broad.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. Patrimoine – Régulariser une enseigne rattachée – 43, rue Laval – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

R-CLP-2024-12-16/33

CONSIDÉRANT QU'une demande visant la régularisation d'une enseigne rattachée a été formulée pour la propriété située au 43, rue Laval;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise à autoriser cette enseigne rattachée identifiant le commerce de service situé au deuxième étage du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne conserve le même emplacement que l'enseigne précédente qui identifiait le commerce antérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne visée satisfait le critère d'évaluation applicable du Règlement patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195 stipulant que l'affichage doit être uniformisé;

CONSIDÉRANT QUE l’enseigne est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 532-2020, notamment au niveau de son mode d’installation, de sa typologie et de sa superficie;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Kent-Aubry-Wright numéro 2195, un projet au 43, rue Laval, afin de régulariser une enseigne rattachée existante, comme illustré dans l’analyse de projet au document :

- Plan de l’enseigne – EDEN bar beauté – 22 novembre 2023 – 43, rue Laval.

RECOMMANDÉ À L’UNANIMITÉ

11. Patrimoine – Régulariser et autoriser des travaux d’agrandissement et de rénovation d’une habitation bifamiliale – 615, rue Jacques Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Mike Duggan

R-CLP-2024-12-16/34

CONSIDÉRANT QU’une demande visant des travaux de rénovation d’une habitation bifamiliale a été formulée pour la propriété située au 615-619, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à régulariser les travaux de réfection du plancher et des poteaux de la galerie avant, des travaux de réfection du vestibule arrière en modifiant ses dimensions, des travaux sur son toit, sa fenestration, sa porte arrière ainsi que l’installation d’une deuxième remise en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à remplacer trois fenêtres sans toutefois en modifier les dimensions, à remplacer quatre fenêtres par des fenêtres plus grandes, à ajouter huit nouvelles fenêtres ainsi qu’à remplacer le revêtement extérieur actuellement en stuc et déclin de vinyle par un nouveau revêtement en déclin de bois et de fibrociment blanc;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans le site du patrimoine Jacques-Cartier, que les travaux proposés respectent la majorité des objectifs et les critères d’évaluation applicables du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier et qu’ils sont assujettis à l’approbation du Conseil en vertu de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, un projet au 615-619, rue Jacques-Cartier, afin de régulariser des travaux réalisés sans permis et réaliser un projet de rénovation du bâtiment, comme illustré dans l’analyse de projet aux documents :

- Travaux à régulariser - Éloïse Audy, arpenteur-géomètre (annoté par le SUDD) – 29 janvier 2024 – 615-619, rue Jacques-Cartier;
- Travaux proposés - Éloïse Audy, arpenteur-géomètre (annoté par le SUDD) – 29 janvier 2024 – 615-619, rue Jacques-Cartier.

RECOMMANDÉ À L’UNANIMITÉ

12. Patrimoine – Rénover une habitation unifamiliale – 167, rue James-Murray – District électoral du Lac-Beauchamp – Denis Girouard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On demande de suggérer au requérant l'installation de fenêtres en bois, ou en PVC de couleur brune, pour un aspect patrimonial plus authentique.

R-CLP-2024-12-16/35

CONSIDÉRANT QU'une demande visant des travaux de rénovation d'une habitation unifamiliale a été formulée pour la propriété située au 167, rue James-Murray;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à remplacer les bardeaux d'asphalte de la toiture, des sections de revêtement extérieur des murs, des portes et fenêtres, faire la rénovation et l'ajout de galeries;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment figure dans le document « Inventaire et classement du patrimoine bâti de Gatineau – 2008 » dans son annexe 4 avec un état d'authenticité et une valeur patrimoniale moyenne.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans le site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette et les travaux proposés sont assujettis à l'approbation du Comité local du patrimoine en vertu du Règlement relatif au Site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette du numéro 915-96;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette numéro 915-96, un projet au 167, rue James-Murray, afin de réaliser un projet de rénovation du bâtiment, comme illustré dans l'analyse de projet aux documents :

- Rapport du SARP - Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale – 6, septembre 2024 – 167, rue James-Murray;
- Détails des travaux - Toitures prestige de l'Outaouais – 7 août 2024 – 167, rue James-Murray;
- Détails des travaux - Isothermic – 11 octobre 2024 – 167, rue James-Murray;
- Détails des travaux - Personne requérante et SARP – 4 décembre 2024 – 167, rue James-Murray.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

13. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

14. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 25.